



En intérim, un employeur refuse que j'assure la mission

Par cil, le 10/02/2009 à 22:45

Educatrice spécialisée depuis 8 ans, j'effectue divers remplacements et travail en intérim "sans accro" dans divers domaines.

Aujourd'hui au chômage (pour création d'un projet), je choisis de reprendre une activité partielle grâce à l'intérim. On me propose une première mission sans problème, puis une autre dans un établissement où j'ai déjà travaillé sur de très courts remplacements dont le dernier était en 2002. L'agence me rappelle pour me dire qu'à l'annonce de mon nom, le directeur a refusé ma venue. Ils sont ennuyés (à l'agence), moi, troublée, je cherche à comprendre. aucun souvenir négatif que ce soit professionnel ou personnel, relationnel. Je ne connais même pas les nouveaux dirigeants de l'établissement. Je décide de contacter le directeur pour obtenir des explications, on ne me répond pas "rappelez la semaine prochaine !". L'agence n'obtient pas plus d'explications.

Je me sens quelque peu bafouée dans mon identité professionnelle et je reste sans réponse. Ce directeur, est-il en droit de me refuser une mission sans motif, sans justifier d'un avis à mon encontre (il ne me connaît pas) ?

Je vis dans la même région que cet établissement et j'ai un projet qui vise l'accompagnement à domicile. Je souhaite simplement me réhabiliter, avoir un droit de réponse si mon nom est assimilé à une idée floue.

Je pense en toute sincérité ne rien avoir à me reprocher, c'est pourquoi je souhaite une explication de ce directeur, et savoir quel moyen est à ma portée pour me restituer le droit de respect de ma mission professionnelle.

Merci de votre attention

J'attends une réponse avec impatience.

Cil